

Délibération n° BUR. – 15 – 27 avril 2023 – Fixation du taux de participation de l'assuré social pour la prise en charge anticipée des dispositifs médicaux numériques à visée thérapeutique et des activités de télésurveillance médicale

Par lettre en date du 6 avril 2023, notifiée par courriel le 7 avril 2023, la Direction générale de l'UNOCAM a saisi l'UNOCAM, pour avis, en application de l'article L. 160-13 du code de la sécurité sociale (CSS), d'une proposition de fixation du taux de participation de l'assuré social pour la prise en charge anticipée des dispositifs médicaux numériques à visée thérapeutique et des activités de télésurveillance médicale.

Cette proposition, qui prévoit un taux de 40% de participation de l'assuré au milieu de la « fourchette » définie par le décret du 30 mars 2023, n'appelle pas d'observations.

L'UNOCAM rappelle à cette occasion qu'elle a accueilli avec intérêt l'instauration d'un dispositif de prise en charge anticipée de dispositifs médicaux numériques et des activités de télésurveillance, considérant qu'il peut favoriser leur accès anticipé et rapide et accélérer leur mise à disposition des patients et des professionnels de santé.

L'UNOCAM relève que ce dispositif de prise en charge anticipée pour un an non renouvelable de dispositifs présumés innovants fera l'objet d'un co-financement par l'Assurance maladie obligatoire et les organismes complémentaires santé, ce qui est nouveau s'agissant d'un dispositif dérogatoire en amont de l'évaluation par la Haute autorité de santé (HAS).

Enfin, l'UNOCAM renouvelle sa demande d'échanges techniques avec les pouvoirs publics sur le montant des forfaits par patient qui seront définis, sur les modalités de déploiement opérationnel du dispositif puis de suivi de sa montée en charge.

En conséquence, l'UNOCAM rend un avis favorable sur cette proposition de décision de l'UNOCAM sur le taux de participation de l'assuré social pour la prise en charge anticipée des dispositifs médicaux numériques à visée thérapeutique et des activités de télésurveillance médicale.

Délibération adoptée à l'unanimité